L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Lundi, 20 juin 1831.—Present l'hon. James Pitot.—*Henry Maupassant contre ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement d'un tableau de distribution provisoire dans cette affaire, et sur motion de G. Schmidt, esq., syndic des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les dits créanciers et tous autres y intéressés, aient à déduire d'ici au 6 juillet prochain, ou ce jour, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le dit tableau provisoire ne serait approuvé et homologué et les sommes payées par le dit syndic selon qu'il y est statué.

Je certifie ce que dessus. J. OLLIÉ,
22 juin—12 Greffier-Adjoint.

COUR DE DISTRICT, Lundi, 20 juin 1831. Dans l'affaire de *James Armor contre ses créanciers.*—[No. 7259.]—Sur motion de Mr. Levi Pierce, avocat des syndics des créanciers du débiteur insolvable, et sur l'enrégistrement d'un tableau de répartition amendé, dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers du débiteur insolvable, ainsi que tous ceux qui peuvent y être intéressés, déduiront les raisons, s'ils en ont, d'ici à mardi, 5e. jour de juillet prochain, pour lesquelles ledit tableau amendé ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.—Extrait des minutes. JNO. L. LEWIS,
22 juin—12 Greffier.

AVIS AU PUBLIC.—Joaquino Cirilo s'étant absenté précipitamment de cette ville pour ses affaires, on prie les personnes qui pourraient avoir quelques réclamations contre lui, de se présenter au *Café de Cazadores de Orleans*, au coin des rues St. Philippe et Royale.
23 juin—3

AVISO AL PUBLICO.—Joaquino Cirilo, habiendose ausentado de esta precipitadamente por asuntos propios, se suplica al que tenga que hacer algun reclamo contra el se presente al *Café de Cazadores de Orleans*, esquina de las calles San Felipe y Real. 23 de junio—3

DEMANDE.—On désirerait trouver un excellent ouvrier confiseur et pâtissier, et même liquoriste, pour entrer en société avec une personne qui fournirait les fonds nécessaires pour établir une boutique de ce genre. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
14 juin—8

Glaces et Sorbets.

LE soussigné informe respectueusement le public et ses amis, qu'il a ouvert une GLACIERE, rue de Chartres, No. 19, où on trouvera tous les soirs, depuis 5 heures jusqu'à 10, toutes sortes de rafraîchissements. Le prix des glaces est d'un escalin.

Il saisit cette occasion pour annoncer que son fond de Confiseur-Liqueuriste est à vendre, ainsi, que deux ouvriers parfaits en ce genre ; son état constamment maladif ne lui permettant plus de continuer une profession qui demande une assiduité constante.

Il prévient MM. les négociants de cette ville qui reçoivent des ordres de la campagne pour des achats de liqueurs, confitures et autres objets de ce genre, et qui ont coutume de s'approvisionner chez lui, et particulièrement les habitants de la campagne qui envoient directement leurs ordres au soussigné, que son seul entrepôt est toujours rue de Chartres, No. 19, où il tient constamment un grand assortiment de marchandises de son état à un prix qui mettra les détaillants à même de faire un bénéfice raisonnable.
A LACOUTURE,
21 juin—30 Rue de Chartres.

VIN de Marseille, Vin Muscat, en barils, et quelques barriques vieux Vin de Saint-Vincent, qualité supérieure, à vendre par
AMBROISE LANFEAR,
21 juin rue St. Louis, No. 78.

PORC & BŒUF—Porc Mess, prime, et têtes de cochon, bœuf prime do. Mess, en demi baril, à vendre par
21 juin STETSON & AVERY.

15 BARILS Huile de lin, en debarquement et à vendre par
21 juin STETSON & AVERY.

CONSEIL-DE-VILLE DE LA NELLE. ORLÉANS.
SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE 1830.
Extrait de
l'Ordonnance supplémentaire aux ordonnances pour régler la collecte des droits sur les charrettes, voitures, drays, transports &c. &c.
Le Conseil arrête ce qui suit.

Art. 5ème. Tout charretier, drayman ou autre conducteur qui sera coupable de faire courir son cheval ou ses chevaux, mule ou mules, à travers les rues ou autre voie publique, ou de rouler à vile plus vite qu'au petit trop, ou chargé plus vite qu'au pas, ou qui en tournant une encoignure irait plus vite qu'au pas, sera pour la première fois sujet à payer une amende depuis dix piastres jusqu'à vingt-cinq piastres, et en cas de récidive il perdra sa licence et paiera en outre l'amende ci-dessus spécifiée, si c'est un esclave il recevra par chaque contravention depuis dix jusqu'à [illegible] de fouet à la geole de police, à moins que son maître ne préfère payer l'amende susdite.

Art. 6ème. Tout dray, charrette ou transport quelconque devra être pourvu de deux numéros, dont un sera placé sur chacun de ses côtés dans l'endroit le plus apparent, de manière que l'on puisse reconnaître le numéro sans faire arrêter le dit dray, transport &c. sous peine d'une amende de qui n'excédera pas dix piastres.
20 juin—3

MARCHANDISES françaises convenables pour les marchés mexicains, reçues par l'Olympia, et à vendre par le soussigné.
3 caisses eau de Cologne en jolis flacon ;
3 balles drap léger ;
3 caisses liston Grenade, par 28½ aunes, parfaitement assorties ;
4 caisses fausses bijouteries, boutons de nacre, agrafles &c. ;
3 caisses soie à coudre, couleurs choisies ;
2 caisses satin, gaze, et lescarine ;
1 caisse gances, facet et olives en soie ;
1 caisse peignes de corne, dans le nouveau goût ;
1 caisse bas de soie, patentés ;
1 caisse robe gaze et crèpe, brodées soie et or ;
3 balles Bretagne française large, superfine ;
2 caisses fleurs artificielles.
J. BOURDIN,
17 juin— rue St. Pierre, no. 51.

BEAUX BILLARDS—2 superbes billards complets, à vendre à des prix et conditions avantageux. S'adresser rue Royale, No. 192. 14 juin.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Justin Duprat vs. P. Leberts

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 5 juillet prochain, à 5 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, une pendule et une glace, saisies dans l'affaire ci-dessus.
25 juin L. DAUNOY, Marshal.

F. & H. Schroder *vs* John Obrien, R. Furyason *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Preval, juge associé, j'exposerai en vente, mardi 5 juillet prochain, à 5 heures, au Principal, une table, un bois de lit, deux cerons à tabac et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
21 juin. L. DAUNOY, marshal.

Justin Duprat *vs.* A. M. Roberts.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi 30 juin, à 5 heures, au Principal, trois malles de souliers, saisies dans l'affaire ci-dessus.
21 juin. L. DAUNOY, marshal.

James Coleghan *vs.* M. Ketchum.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, j'exposerai en vente, mardi 3 juillet prochain, à 5 heures, au Principal, une armoire et une bibliothèque, saisies dans l'affaire ci-dessus.
21 juin. L. DAUNOY, marshal.

P. Howard contre J. McGary.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honnorable P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 1er. juillet prochain, à 5 heures, sur les lieux rue de la Nlle. Levée, entre celles Gravier et de la Commune, une quantité de boites de carton, vitrières, jarres-à-eau, &c. &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. Ls. DAUNOY,
20 juin Marshal.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente samedi 9 juillet, à midi, au Café de la Bourse de Hewlett, un certain Lot de Terre situé à l'encoignure des rues St.-Philippe et Villeré, faubourg Tremé. Le dit terrain mesure 33 pieds 6 pouces à la rue St.-Philippe, sur 93 pieds 7 pouces à la rue Villeré, mesure française ; saisie à la poursuite de R. Townsend. L. DAUNOY,
8 juin marshal.

Jacques Fenzy *contre* Jean Lapeyre.

EN vertu d'un writ d'alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 1er. juillet, prochain, à midi, à la bourse, une négresse nommée Julie, âgée d'environ 30 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
1er. juin L. DAUNOY, marshal.

MUSIQUE.—Marches composées pour le forte-piano, à vendre rue de Chartres, No. 113,
La Marche du Montagnard,
Celles de Bonaparte, du colonel Beverly Daniels, du Prince Cobourg,
La Marche favorite de la Cataracte du Gange,
Le *Graf's Kent bugh* de Washington,
Deux Marches impériales, allemandes,
La Marche du *Rail-Road,*
Une Marche prussienne,
Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?
La Marche du général Bolivar,
La Marche de Johnson,
Un Pas redoublé,
Le Chant nocturne du Midlothian,
La Marche lente du capitaine Jas. Page,
La Marche des Gardes suisses.
14 juin E. JOHNS & Co.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par Hy. PERRET & CHARBONNET.
14 juin

CIGARRES de la Havane.—40 milliers de Cigarres de la Havane, en caisses, demi caisse, et quarts de caisse, parmi lesquels il s'en trouve de fort beaux.

RUM de la Jamaïque, 5me. preuve, récemment reçu et à vendre par
13 juin J. W. ZACHARIE & Co.

VIN DE MARSEILLE, à vendre par
13 juin J. MAGER.

40.000 TUILES à crochet, de première qualité, en debarquement du navire Olympia, à vendre par
13 juin Hy. PERRET & CHARBONNET.

EN debarquement du bateau-à-vapeur Lady Franklin, 72 tierçons jambons couverts, à l'usage des familles, et 15 barillets graisse, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

TAMARIN FRAIS
ET CONFITURES DE LA HAVANE.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de la Havane, un choix de Tamarin très-frais et de Confitures de toute espèce, qu'il vendra en bocaux et vases de toutes dimensions. Les confitures consistent en citrons, oranges, gingembres, annanas, hicaques, gelée de goïave, &c. S'adresser à W. SMITH,
Au magasin de Graines, *rue Royale, No.* 55.
10 juin

JUS DE CITRON & D'ORANGE FRAIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a reçu par les derniers arrivages un nouvel approvisionnement de jus de citron et d'orange, clarifié et de qualité très-supérieure. Les acheteurs pourront s'en procurer tout l'été, soit par baril, damejeanne, gallon ou bouteille, le soussigné en ayant toujours une futaille en perce. De plus : Confitures et Tamarin de la Havane. S'adresser comme d'usage au Magasin de Graines, rue Royale, No. 55
10 juin W. M. SMITH.

CIGARRES DE LA HAVANE—Reçu récemment 286 quarts de caisse, cigarres de la Havane, à vendre par
10 juin. S. C. BELL.

EN déchargement du navire Union, venant du Havre, 25 caisses Vin de Champagne, qualité supérieure, à vendre par
10 juin. SAM. C. BELL.

SUCRE—En debarquement du bateau-à-vapeur Columbia, 20 boucauts Sucre, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES,
CHANGEMENT DE DOMICILE.

JOSEPH Ch. SPRENGER a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son magasin de l'encoignure des rues Royale et Bienville, à la rue de Chartres, No. 37.
9 juin

VIN DE MALAGA ET FRUITS.—
WILLIAM G. HEWES, rue du Camp, No. 9, offre à vendre la cargaison du brick Hope, capitaine Loring, venant directement de Malaga, et consistant en :
350 caisses raisin en grapes, 200 dito muscat dito, 200 dito dito en grains, 80 dito limons, 350 dito limons, 350 barillets vin sec, 100 demi dito dito, 200 quarts ditto, 400 barillets vin doux, 100 demi dito dito, 400 quarts dito dito, 180 palnissons en couleurs
Le tout en bon état, et ayant droit à la remise des droits. 9 juin

HABILLEMENS A LA MODE!!
WILLIAM C. NORRIS & Co., rue de Chartres No. 38, ont reçu par les derniers arrivages, un nouvel approvisionnement d'Habillemens d'été, parmi lesquels il s'en trouve beaucoup faits dans le dernier genre.
8 juin

VIEUX WHISKY DE MONONGAHELA
75 barils vieux Whisky de Monongahela, de choix, en debarquement du bateau à vapeur Peruvian, de Pittsburg, et à vendre au no. 39, rue de la Levée.
7 juin. THOMSON & GRANT.

MAGASIN DE VOITURES,
RUE DE LA DOUANE, N°. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire *Orleans,* une barouche légère, portée sur des ressorts en C, pour un ou deux chevaux ; un tilbury monté sur trois ressorts en berceau, avec une impériale soutenue par des 8 à ressorts; cet objet convient à un médecin. Aussi : un désobligeant très léger, voitures de toutes sortes &c. Ces objets seront vendus à bon marché, pour du comptant ou du papier sur la ville. [17 juin] M. WALTON.

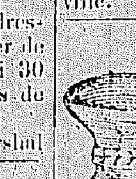

LES soussignés ont reçu par le navire Henry Astor et divers autres arrivages, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés,

Extrait alcoolique de salsepareille, do. douce amère, do. absynthe, do. eliébore, do. stramonium, racine de ratanhie, fleurs de coquelicot, roses des provins, fleur des tillieuls, Centaurée, racine de guimauve, do. valariane, do gentiane, tamis à tambour assortis, fourneaux à reverbère, 300 bouteilles sirop de calebasse, 10 barrils de tamarin frais.
E. ORIOL & CO.
Encoignure des rues Dumaine et Condé.
10 juin.

Reçu par les derniers arrivages de Paris, New-York et Philadelphie, un assortiment de drogues, médecines et préparations chimiques, très-fraîches, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants :

Chlorure concentrée de sodium de chaux, de Labarraque, bouchée en verres. Extrait de Copahu concentré, de Pelher; Sulfate de Kinine ; Acetate et Sulfate de Morphine; Emetine ; Strickuine ; Acide prussique ; Pâte pectorale de Réguault ; Camphre ; Cantharides; Calomelas ; Ipeca; Jalap ; Rhubarbe de Russie, qualité supérieure ; Magnesie calcinée de Henri, en fioles bouchées et de cristal ; Moutarde blanche et noire ; Canelle de Ceylen ; Huile de roses, Bergamote et Limon.
F. P. DUCONGÉ,
9 juin rues de Chartres et Conti.

EAU DE LA FLORIDE,
De Laroque, très-estimée.
Cette excellente composition, reçue dernièrement de Baltimore, est en vente à la pharmacie du soussigné, en grandes et petites bouteilles.
F. P. DUCONGÉ, Agent,
9 juin rues Chartres et Conti

DROGUES, &C &C.
20,000 liv. soufre en bâtons, 4000 do. coupérose, 3000 do. sel d'epsom, 3000 do. salsepareille, 2000 do. arrow root, 10 tierçons et 20 lls. graines de lin, 10 barils esprit de térébenthine, 10 do. poussière de marbre, 5 sacs graines de moutarde du pays. A vendre par
JAMES S. SHAW, droguiste,
3 mai Encoignure Dauphine et Royale

GENIEVRE SUPERIEUR DE CAMPBELL.

100 Barils Genièvre en debarquement du brick Hudson, venant de Baltimore, et à vendre au No. 39, rue de la Levée, par
7 juin. THOMSON & GRANT.

AVIS.—Attendu que M. Alfred Penn, percepteur juré, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un effet de deux mille piastres, souscrit par lui comme principal conjointement avec Samuel Elkins, sa caution, le 4 août 1829. Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit effet ne serait pas cancellé, raillé et annulé, comme aussi s'il y a hypothèque qui en résulte.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nelle.-Orléans, le 27 mai 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.
A. B. ROMAN, Gouverneur.
Par le gouverneur.
GEORGE A. WAGGAMAN, secrétaire d'Etat.
6 juin—30

TRAITES SUR PARIS directement ou sur le Havre, payables à Paris, à vendre par
F. PERRET,
6 juin. rue Toulouse, no. 60.

VIN DOUX DE MALAGA.

180 barillets de 9 gallons Vin de Malaga doux, d'une qualité supérieure, en debarquement du navire Caravan, venant directement de Malaga, à vendre par
P. M. TOURNE,
4 juin rue de la Levée, no. 15

EN DEBARQUEMENT & A VENDRE

100 caisses Harengs fumés,
100 caisses Blanc-de-baleine,
200 do. Cidre, première qualité,
50 barils Vin de Malaga,
50 caisses Tabac de Richmond (16 à la liv.)
50 ballots Brodequins, à vendre par
THOMPSON & GRANT,
4 juin! rue de la Levée, no.

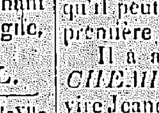

Brodequins, Souliers,
ESCARPINS, &C.
RUE DE LA LEVEE No. 86.

MALCOM McCALLUM vient de recevoir par le navire Illinois, un superbe assortiment de chaussures fines, consistant en *BRODEQUINS, SOULIERS, ESCARPINS, &c.* qui ont été ordonnés pour la saison d'été, et qu'il peut recommander à ses habitués comme première marchandise du marché.

Il a aussi à vendre une petite facture de *CHEMISES A RAIES,* importées par le navire Jeane, de Glasgow, convenables aux voyageurs, et qui sont fort en usage dans le Nord.
4 juin.

$5 DE RECOMPENSE.

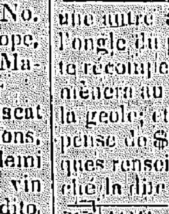

Partie maronne depuis environ deux mois, la négresse américaine nommée GRACE ou GRESSY, âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine,) parlant anglais et français, ayant une cicatrice derrière le cou, une autre à l'oreille droite et une difformité à l'ongle du pouce de la main droite. La susdite récompense sera donnée à la personne qui l'amènera au bureau de cette feuille, ou la logera à la geole; et en outre, on accordera une récompense de $5 à quiconque pourrait donner quelques renseignemens sur la personne qui a débauché la dite négresse. 28 mai—

RICE—100 tierces fresh Rice, for sale by may 30 STETSON & AVERY.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
21 m. H. PERRET & CHARBONNET.

30 BARRIQUES RIZ, à vendre par
24 mai THAYER, HURD & Co.

MORUE.—De la Morue blanche et sèche, à vendre par
27 mai. STETSON & AVERY.

HARENGS.—150 barils Harengs reçu par le brick Alexander de Baltimore, à vendre par [20 m.] J. W. ZACHARIE & CO.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Grainier, chez J. MAGERE

R. SALAUN,
COURTIER-AGENT DE CHANGE,
Rue Royale, entre les rues de l'Hopital et du Quartier.

LE susdit a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il se charge des ventes et achats d'esclaves et de propriétés.

Les personnes qui désireront laisser leurs esclaves à sa maison pour être vendus, peuvent être assurées d'avance qu'il ne négligera rien pour les placer avantageusement, et dans le plus court délai.

Il offre présentement à vendre des négresses blanchisseuses et plisseuses, couturières, cuisinières, et des nègres charpentiers, peintres et forgerons.

Propriétés en ville et aux faubourgs, de $2000 jusqu'à 30,000, maison de campagne près la ville. Les personnes désirant se procurer de l'argent, pourront s'adresser à lui, soit avec billets, hypothèques &c. &c. Il achètera et vendra aussi les objets qui lui seront offerts, tels que diamants, or, argenterie et perles fines.

Son nom est sur sa porte.

Les personnes qui ne pourraient ou ne voudraient pas aller chez lui, pourront ou le faire appeler ou lui écrire, et il s'empressera de se rendre à la demande de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 31 mai—8,2ps.

LES soussignés ayant obtenu le privilège de publier un OUVRAGE à peu près semblable à celui de feu John Adams Paxton, sous le titre de *"Almanach des Adresses de la Nouvelle-Orléans," contenant les noms, les professions et le lieu de résidence des habitants, négociants, marchants &c. de la ville et des faubourgs, dans lequel on a inséré un grand nombre de renseignemens très-utiles,* prient respectueusement le public de vouloir bien les encourager dans cette entreprise, dont l'utilité a été reconnue partout. Les clefs de la société. Indépendamment de la souscription, on recevra tous les avis qui seront offerts pour être publiés dans le dit ALMANACH, aux mêmes prix que pour ceux des années précédentes.

Ils peuvent assurer les personnes qui daigneront leur accorder leur suffrage qu'ils ne négligeront rien pour rendre cet ouvrage aussi parfait qu'il doit l'être.

Une liste est ouverte au bureau de cette feuille: prix de la souscription $2. 50 par chaque exemplaire, livrable le 1er. janvier 1832.
24 mai—8.2ps S. E. PERCY & Co.

LE Docteur PLOUGH a l'honneur de présenter ses remercîmens aux Dames et Messieurs de cette ville et des environs, pour la confiance dont ils ont bien voulu l'honorer dans l'emploi de sa profession. Il prend en même tems, la liberté de les informer qu'il a l'intention de rester à la N. Orléans l'été prochain, et qu'étant pourvu de tout ce qui est du ressort de sa profession de Chirurgien-Dentiste, il fera, comme par le passé, les plus grands efforts afin de mériter que le public veuille bien lui continuer le patronage bienveillant qu'il a eu la bonté de lui accorder, pendant le peu de mois qu'il a séjourné ici.

Nlle. Orléans, le 27 mai.

Nous soussignés certifions, par le présent, que nous avons eu occasion d'éprouver les services du Dr. A. L. Plough, comme Dentiste, dans toutes les branches de sa profession. Nous éprouvons plaisir à le recommander au public et nous apportons nos témoignages en approbation de sa dextérité.

Suivent grand nombre de signatures.

Ayant éprouvé personnellement de grand soulagement de la dextérité et des bons services du Dr. Plough, dans sa profession de dentiste, j'acquitte volontiers une partie de la dette de la reconnaissance que j'ai contractée envers ce Monsieur, en le recommandant au public.

Nlle.-Orléans, 2 Mai 1831.
L. DE NECKERE, Evêque.

☞ On trouvera le Dr. Plough, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, à sa demeure, No. 140, rue Royale.
31 mai ☞

FARINE—1200 barils farine de Cincinnati en debarquement du bateau à vapeur Cincinnati, que l'on vendra à des conditions raisonnables, si on les prend sur la Levée, s'adresser à bord, ou à
31 mai STETSON & AVERY.

AUX HABITANTS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les habitants sucriers, qu'il a reçu récemment par l'arrivée du bateau à vapeur *Président,* une grande quantité d'articles en fonte venant de la fonderie de MM. S. et J. Stucker, du Tennessee ; ces articles joints à ceux qu'il a reçus par les arrivages antérieurs, forment un assortiment complet de

Chaudières à sucre de toute grandeur, depuis 30 jusqu'à 80 pouces de diamètre;

Moulins à sucre, perpendiculaires,		24 sur	28
"	"	28 sur	30
"	"	30 sur	36
"	horizontaux	24 sur	40
"	"	26 sur	42

charriots à porter les cannes, grillages en fer pour les fourneaux, bouches de fourneau, &c. Ces articles seront vendus à des prix raisonnables. W. M. STEWART,
3 mai. rue Conti, no. 26

RIZ—34 tierçons Riz, reçu récemment et à vendre par
26 mai J. W. ZACHARIE & CO

65,000 TUILES à crochet, en debarquement du navire Wm. Badger, cap. Thompson, venant du Havre, à vendre par
25 mai. H. PERRET & CHARBONNET

AVIS.—Vu les grands tracas de demenagemens, Mr. GICQUEL annonce au public que l'ouverture de ces *Bains en Pluie* n'a pu se faire que le 16 mai, rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, no. 241. 18 mai—10,2ps.

J. GAULHIAC, COIFFEUR,
Rue de Chartres No. 176, au coin de la rue Jefferson.

ETANT sur le point de faire un voyage de quelques mois en France, prie les personnes à qui il pourrait devoir de se présenter de suite pour être soldées ; et celles qui lui doivent, de vouloir bien acquitter leurs comptes d'ici au 25 courant, époque de son départ.

Outre les marchandises qu'il a en magasin, il vient de recevoir de Paris par le navire Henry-Astor, un assortiment de fines parfumeries, en crème d'amande amère, de colimaçon, ditto concombre, savon à la rose, huile de philocome pour les cheveux etc. etc. aussi un bel assortiment de faux cheveux, nattes (dites fausses queues) toutes longueurs, touffes sur peignes indéfrisables, très-légère, et agréables pour l'été.

Brosseries dans tous les genres; assortiment de verrerie au goût du jour verres à boire, carafes, porte-huilier à inscriptions et allégorie à la révolution de juillet &c.

Pendant son absence de la Nelle-Orléans, qui durera quelques mois, Mr. Viot, coiffeur, attaché à son magasin depuis un an, prendra des élèves et donnera des leçons de coiffure, aux mêmes condition que par le passé, m'engageant à mon arrivée de Paris, à démontrer toutes les nouveautés dans les coiffures de différents genres.

Il continuera également à confectionner, d'après le goût des personnes, toute espèce de postiches en touffes à peignes différents genres, perruques, toupets, etc. 21 mai.

LES soussignés ont en débarquement de la barque Wyoming, venant de Bordeaux ; 20 pipes Eau-de-Vie de Dupuy, 50 barriques Vin de Montferrand ; 463 caisses Lafitte ; 70 tierçons Vinaigre, 50 barils do. ; 300 damejeannes do.. qu'ils offrent à vendre au comptant.
19 mai. J. W. ZACHARIE & CO.

FARINE ET JAMBON.—250 barils Farine de Cincinnati, Jambon, plats-côtes et épaules, en barriques, à vendre par
27 mai. STETSON & AVERY.

MUSIQUE.

Les soussignés ont constamment en vente, un grand assortiment de *MUSIQUE* des dernières publications, parmi lesquelles se trouvent les morceaux suivants :

Morceaux pour quatre mains,
Pieu dolci i placide,
Trois Duos, Robin Adair, l'Amitié,
The Hunter's Chorus, un Duo,
O dolce concento, une Marche,
Les Trois-Grâces, Sul margen d'un rio,
Jackson's Duett, &c.
E. JOHNS & Co.
1er. juin rue de Chartres, no. 113.

MUSIQUE.

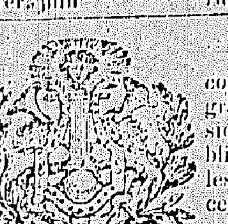

LES soussignés ont constamment à vendre un grand assortiment de musique, des dernières publications, parmi lesquelles se trouvent les morceaux suivants :

Chansons françaises, pour le forte-piano,
Dans un délire extrême,
La Pastourelle,
Napoléon et l'Amour,
La Brigantine ; les Adieux,
Partant pour la Syrie,
Le vaillant Troubadour,
Sans chagrin, moi, chaque jour,
C'est une larme ; ne m'oubliez pas,
Ce que je désire, ce que j'aime,
Héros dont chacun vante les exploits, &c.
E. JOHNS & Co.
25 mai. rue de Chartres, No. 113.

CAFÉ & SUCRE.—189 sacs café de la Havane, et 3,900 cigarres première qualité, en déchargement du brick espagnol Ysabel y Juan, et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
28 mai.

WM. G. HEWES, *rue du Camp, No.* 9, offre à vendre 185 quarts de bque. vin de Malaga, ayant droit au *drawback ;* 100 bques. riz, en quarts de première qualité ; 30 sacs piment ; 40 barillets gingembre ; 2000 caisses savon ; 100 caisses chandelles de suif ; 50 caisses blanc de baleine, 80 bls. maquereaux ; 300 caisses harengs ; 70 barillets tabac préparé ; 60 barillets clous coupés ; plusieurs caisses quincaillerie, 50 brouettes ; charrettes et drays ; 12 cs. chapeaux de carton, 500 livres gomme Liélac ; 200 pièces toile à voile, de coton ; 150 pièces toile à voile de Russie ; 5 caisses demi-bas ; 5 malles mouchoirs Madras ; 1000 rames papier à envelopper. 24 mai.

UN nouvel assortiment de Rasoirs, Canifs et Ciseaux de Rodgers, reçus d'Angleterre et à vendre par P. ROMAIN,
21 mai rue de Chartres, no. 97.

REMEDE du Dr. Leroy, garantie véritable Purgatif, degrés assortis, $1 la bouteille Vomi Purgatif 50 cents la bouteille, à vendre à la pharmacie du soussigné.
F. P. DUCONGÉ,
21 mai encoignure Chartres & Conti.

EN debarquement du navire Alabama, 100 caisses Blanc de Baleine, à vendre par
21 mai S. C. BELL.

TABAC.—68 surons tabac de Cuba, de 1ère. qualité, reçus par le brick Ajax, venant de St. Yago de Cuba, à vendre par
19 mai J. W. ZACHARIE & CO.

RIZ d'excellente qualité, en debarquement du brick Enterprize, à vendre par
Wm. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, no. 9.

VIN DE MADERE.—Quelques quarts de pipes vin de Madère, bonne qualité, à vendre par WM. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, no. 9.

AVIS.—Les souscripteurs au *Courrier des Etats Unis* sont informés que dorénavant ils pourront se procurer les numéros qui leur manqueraient en s'adressant chez
E. JOHNS & Co., *Agents.*
18 mai rue de Chartres no. 113.

CAFE.—260 sacs café verd première qualité, en debarquement de la goelette Seraphina, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
17 mai rue des Magasins, no. 29.

AUX VOYAGEURS.
AMBROCATION COLOMBIENNE:
Préservatif certain contre le mal de mer.

LE soussigné agent de Mr. E. Wright de Boston, offre au public le médicament ci-dessus comme préservatif et spécifique contre cette affreuse maladie de "mal de mer." L'application n'en est ni dangereuse ni difficile : il suffit de s'en frotter un peu au creux de l'estomac, au moment de mettre en mer, ou aussitôt que les nausées se font sentir.

Les instructions nécessaires accompagnent chaque bouteille. F. P. DUCONGÉ.
2 mai. rues Conti et Chartres.

A VENDRE.
A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. UNE MAISON neuve, solidement construite, à trois etages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé ; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. UNE MAISON à deux étages, située rue Condé ; elle est louée à raison de $1500 par an.

3o. UN TERRAIN de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses ; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est louée à raison de $260 par an.

4o. Un CHARRETIER et un TOMBEREAU, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☞

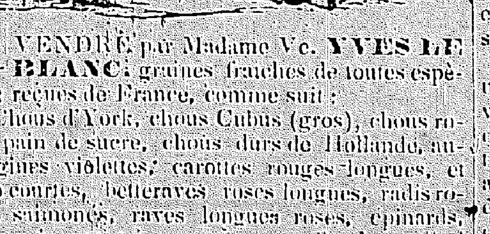

A VENDRE par Madame Ve. YVES LE BLANC: graines fraîches de toutes espèces: reçues de France, comme suit :

Choux d'York, choux Cubus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saumonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, salsifis, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paressense blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans: il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets ; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps ; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—6m.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Le Docteur Rapollo est visible depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué.

Il promet de guérir la vue des personnes qui portent lunettes, par un remède simple et éficace et qu'il en donnera des preuves.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison c'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.
19 mars. VICTOIRE SOUTERAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdit entièrement la vue ; lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux ; je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.
BELEFINE BARDOBLE.
Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection de la vue. ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (âgé de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément ; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.
PERCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois ; il avait presque perdu la vue ; en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.
AUGUSTINE FAURET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.

Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.
PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 76 ans.
Nouvelle-Orléans, 12 Octob. 1830.

MR. JN. RAPALO,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps : l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans) : et ce qui je crois l'a parfaitement rétablie de la vue. Vous avez, Monsieur la liberté de faire connaître au public si vous jugez convenable, (car je sais certain que beaucoup d'individus sont attaqués, de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,
Votre humble serviteur,
ALFRED McCARTY.
Nouvelle-Orléans, 27 octob. 1830.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guérie, par son traitement, dans l'espace de [illegible] jours. Je suis âgée de 60 ans, et j'ai souffert [illegible] années mes yeux [illegible].
6 janv.—3m Jn. [illegible]

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

AYANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon,* qu'il représente comme ayant les mêmes vertus; et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se gardera de la fraude, et n'achètera que de MM. Vassas, F. P. DUCONGÉ et MORGAN & Co. qui sont les seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter* qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.
W. POTTER.
[illegible]

Célèbre Catholicon
DE POTTER.
Seulement deux piastres la bouteille.

☞ Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne végétal. C'est conséquemment un des médicaments les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'EST UN REMEDE SOUVERAIN dans les maladies de foie, les maux de gorge gangreneux, la débilité résultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux jointures, les dartres, les maladies mercurielles, les hemoroïdes, &c.

Les certificats de cures merveilleuses produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, comme *renovateur et purificateur du sang et des humeurs,* est le plus sûr garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un des dons les plus précieux qui pussent être offertes à l'humanité souffrante, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits précieux. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de témoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pennsylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient échoué. Ces faits parlent trop haut pour être démentis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette: d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'étendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie de *véritable Catholicon de Potter,* à vendre en gros et en détail, à nos magasins.
F. P. DUCONGÉ.
Encoignure des rues Conti et Chartres.

Où l'on trouve également "les traités de Potter sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.
21 sept—☞

933 Sacs café de la Havane, en debarquement de la goelette Robert Centre, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
27 avril. rue des Magasins, no. 26